

**PACS**  
**déclaration de la commission d'éthique commune**  
**FEDERATION DES EGLISES EVANGELIQUES BAPTISTES DE FRANCE**  
**UNION DES EGLISES EVANGELIQUES LIBRES DE FRANCE**

*Introduction à la déclaration de la Commission d'éthique*

La Commission d'Ethique de l'Union des Eglises Evangéliques Libres (U.E.E.L.) et de la Fédération des Eglises Evangéliques Baptistes de France (F.E.E.B.F.) propose à la réflexion un texte sur les différents projets de loi qui sous des formes et des noms variés (CUCS, PIC, PACS etc..) visent à créer un nouveau statut qui donne un cadre juridique à tous ceux qui souhaitent vivre ensemble quel que soit leur sexe.

Il a semblé utile à la commission de réagir à ces projets, considérant qu'il pouvait avoir des conséquences importantes sur des sujets qui touchent au fondement même de la société. Il va de soi que **la réflexion de la commission part d'une éthique fondée sur la révélation biblique.** En particulier, **elle considère avec Jésus que l'union fidèle de l'homme et de la femme n'est pas une simple convention sociale, mais le projet de Dieu pour l'humanité.** C'est bibliquement que se fonde la conception que nous avons du mariage ainsi que de l'homosexualité.

**La déclaration qui suit se veut une participation à un débat de société.** Elle a donc délibérément choisi de ne présenter que des arguments compréhensibles par des personnes qui ne partagent pas la foi chrétienne. Nous croyons que ces arguments, qui reposent sur une certaine vision de la création de Dieu, sont accessibles par la force de vérité qu'ils contiennent à toute personne qui réfléchit au bien de la société.

Enfin, la Commission a bien conscience de proposer un texte court qui n'est pas la vérité dernière et qui soulève questions et commentaires. Elle recevra avec reconnaissance toutes les réactions et sera prête à poursuivre le dialogue avec ceux qui le souhaitent.

## **DECLARATION**

Ayant pris connaissance des projets de loi successifs, la Commission d'Ethique des Eglises Libres (U.E.E.L.) et des Eglises Baptistes (F.E.E.B.F.) ne peut qu'approuver la volonté de trouver des solutions à des situations d'injustice. Elle regretterait vivement cependant que la solution retenue puisse prendre la forme d'un nouveau projet de contrat quel que soit le nom retenu.

Celui-ci ne pourrait que fragiliser un peu plus la place du mariage dans notre société en instituant un "sous-mariage" reconnu, sans aucun engagement dans la durée. Chacun sait pourtant les conséquences dramatiques de la dissolution progressive de la cellule familiale, particulièrement en ce qui concerne la structuration de la personnalité, l'éducation et le bien-être psychologique des enfants.

Cela est également vrai dans le domaine social, nombre de personnes en grande difficulté ayant été rejetées aux marges de la société à la suite de l'éclatement de leur famille.

Par ailleurs, si le désir des couples homosexuels de bénéficier d'une reconnaissance sociale est manifeste, la législation n'a-t-elle pas pour mission première, tout en permettant aux personnes homosexuelles de vivre comme elles le souhaitent, de privilégier l'institution du mariage hétérosexuel en raison des conséquences positives de cet engagement à long terme sur la société ? Il est donc légitime que celle-ci se préoccupe de son avenir en favorisant l'institution qui permet la procréation et l'éducation des enfants. Reconnaître ces couples par

la loi reviendrait, même si c'est d'une manière détournée, à placer les deux modes de vie sur un pied d'égalité.

Si des injustices existent (en cas de décès, etc ... ), il est nécessaire qu'elles soient corrigées, mais sans avoir recours à la création d'un nouveau statut qui nous semble poser à long terme plus de problèmes qu'il n'en résout.

Texte adopté par la commission d'éthique Libro-baptiste le 26 juin 1998 modifiant le texte du 21 novembre 1997 sur le CUCS